

Gouvernance du projet : comitologie obligatoire

CHEF DE PROJET

Nom : _____

ELU REFERENT

Nom : _____

COTECH

COPIL

Rôle :

Il s'agit du groupe d'acteurs qui assure la production des documents constituant la stratégie.

Il est piloté par le **Chef de projet**

Membres obligatoires :

Chef de projet
Elu référent
ARB NA

Membres conseillés :

Prestataire d'une mission d'accompagnement
Partenaire technique (association naturaliste, institution spécialiste de l'environnement et la biodiversité)
Référénts des services internes (urbanisme, aménagement, espace vert)

→ **7-15 personnes conseillées**

Sollicitations :

Réuni au moins 3 fois dans le cadre d'ateliers avec l'ARB (acculturation et lancement de la démarche ; définition des objectifs stratégiques ; définition de la liste des actions du plan d'action)

Peut se réunir pour des réunions de travail intermédiaires (notamment pour l'élaboration du diagnostic ; pour la rédaction des fiches actions)

Echange régulièrement hors cadre de réunion (mail, partage de documents, ...)

Rôle :

Il s'agit du groupe d'acteurs qui valide les productions du COTECH. Il doit particulièrement arrêter la liste des objectifs stratégiques ainsi que la liste d'actions constituant le plan d'action.

Il est piloté par l'**Elu référent**

Membres obligatoires :

Chef de projet
Elu référent
Membre de la Direction Générale (au moins le DGA en charge de la démarche)

Membres conseillés :

Chef de l'organe délibérant (président/maire)*
ARB NA
Représentants du COTECH
Direction de la collectivité
Représentants des élus (planification, aménagement du territoire, espace public, ...)
Financeurs (si financement externes) **

→ **7-10 personnes conseillées**

Sollicitations :

Réuni au moins 3 fois dans le cadre de réunions co-animées avec l'ARB (lancement de la démarche ; validation du diagnostic ; validation des objectifs stratégiques et des actions du plan d'action)

Peut se réunir pour des validations intermédiaires.

** Si le président/maire ne fait pas partie intégrante du COPIL prévoir les temps additionnels de présentation et validation*

*** Selon la disponibilité des organismes financeurs, peuvent être convoqués uniquement dans le cadre du COPIL élargi*

Gouvernance du projet : comitologie optionnelle

COTECH Elargi

Rôle :

Il s'agit du groupe d'acteurs consultés pour alimenter le contenu des documents de la SLB. Ils donnent leur avis/conseils mais ne contribuent pas à la rédaction.

Les membres du COTECH élargi sont consultés dans le cadre d'ateliers de travail ou de réunions ponctuelles concernant les documents de la SLB.

Membres conseillés :

Les membres du COTECH élargi peuvent être sollicités tous ensemble ou par collègues d'acteurs (selon leur thématique de prédilection, ou les missions de leur structure).

Toutes les structures ayant un lien plus ou moins direct avec la biodiversité peuvent être sollicitées une ou plusieurs fois dans le COTECH élargi :

- Ensemble des services de la collectivité,
- Agents des communes (si EPCI)
- Associations du territoire
- Acteurs économiques ou représentants de filières
- Gestionnaires d'espaces et/ou ressources naturels
- Associations d'EEDD
- Associations naturalistes et de protection de l'environnement
- Institutions environnementales
- Acteurs de la recherche
- Représentant d'habitants
- ...

→ jusqu'à 50 personnes

Sollicitations :

Le COTECH élargi est notamment sollicité lors des ateliers d'intelligence collective I1 et I2

Il peut être sollicité dans le cadre de réunions supplémentaires.

Sollicitations

I1 : atelier d'intelligence collective autour de la définition des objectifs stratégiques

I2 : atelier d'intelligence collective autour de l'élaboration du plan d'action

COPIL Elargi

Rôle :

Il s'agit du groupe d'acteurs dont l'avis est sollicité pour valider les documents produits. Sans avoir un rôle décisionnaire au sein de la collectivité les membres du COPIL élargi peuvent être concerné par le pilotage de certaines actions, leur validation est donc nécessaire avant l'adoption définitive du plan d'actions.

Membres conseillés :

Direction des services concernés par la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la SLB
Conférence des maires ou référents « biodiversité » des élus des communes
Partenaires associatifs ou institutionnels porteurs d'actions

→ dépendant du nombre de communes et d'élus concernés

Sollicitations :

Le COPIL élargi est sollicité par la collectivité dans le cadre de réunions qu'elle organise dans ce but.

Sollicitations

Sollicitations

